



# Ville de Cerny

## Essonne

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

Date de convocation 28 mars 2025	Nombre de conseillers en exercice :	23
Date d'affichage : 28 mars 2025	Nombre de conseillers présents :	15
	Nombre de conseillers votants :	18

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix avril, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 28 mars 2025.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGÈRE, M. MIKOLAJCZAK, Mmes FILLATRE, TRIMBOUR, M. VUITRY, Mme VUITRY, M. PIERROT, M. JACQUET

M. CARNOT est arrivé à 19 h 12 durant la lecture du point n° 1.  
Mme MITTELETTE-ROUSSI est arrivée à 19 h 40 durant la lecture du point n° 5.

Ont donné pouvoir : Mme Stéphanie MITTELETTE à Mme Sylvie BARBERI  
M. Alain PRAT à M. Patrick VELAY  
Mme Alexandra EYERABIDE à Mme Marie-Claire CHAMBARET  
M. Erwan MERLET à M. Alain VUITRY

Absents excusés : Mmes Chrystelle LEPAGE, Laetitia LAUTRU, MM. Thomas FILLATRE, Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGÈRE

#### **N° 2025 / IV / 10 – 7.5 Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale pour 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R.123-25,  
VU la délibération n° 2025/ IV / 5 – 7.1 du Conseil municipal du 10 avril 2025 portant approbation du budget primitif 2025,  
CONSIDÉRANT la volonté municipale de maintenir les missions du Centre communal d'action sociale en direction des administrés,  
CONSIDÉRANT la nécessité de lui attribuer une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2025,  
L'exposé ayant été entendu,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

**DÉCIDE** l'attribution d'une subvention d'un montant de 22 500,00 € au Centre communal d'action sociale (CCAS),

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657363 du budget primitif 2025,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,  
Maire de Cerny

